RÈGLEMENT 2018

1- La course est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA ou non.

11 Km =	catégorie **cadets à masters** (nés en **2003** et avant)	**DEPART 15H**
3 Km =	catégorie **benjamins à minimes** (nés de **2004 à 2007)**	**DEPART 14H15**
1,6 Km =	catégorie **poussins** (nés en **2008 et 2009**)	**DEPART 14H**
0.8 Km =	catégorie **éveil athlétique** (nés en **2010, 2011, 2012**) (seulement à partir de 6 ans). Pas d'inscription, ni de classement	**DEPART 13H45**

2- Toute personne ne présentant pas un **certificat médical de non contre-indication à l'athlétisme ou la course à pied en compétition de moins d'un an ou sa photocopie version papier** (qui sera conservée) ou une **Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « pass' J'aime Courir » délivré par la FFA ou une Licence compétition** délivrée par la **FFTri**, la **FFCO**, la **FFPM** en cours de validité à la date de la manifestation lors du retrait du dossard ne sera pas inscrite. **Ceci est également valable pour les courses enfants.** Les licences délivrées par la FSASPTT, la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP sont valables si sur celles-ci apparait de façon précise la mention de non contre-indication à la pratique de tous sports en compétition, de même pour les certificats médicaux. Les titulaires des licences UNSS ou UGSEL doivent être engagés par leur établissement. Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que foot, basket, rugby, judo, tennis, etc, devront également fournir un certificat médical dont seule la version papier sera acceptée.

3- Le départ et l'arrivée de toutes les courses seront au terrain de sport, entrée sud du village. Les **inscriptions du 11 Km** se feront soit **en ligne sur Chronosphères.fr du 01/04/18 au 09/11/18 inclus** soit **sur place à partir de 12h** Maison du Temps Libre **jusqu'à 14h30** dernier délai impératif.

4- La tenue et l'équipement sont libres, les déguisements sont les bienvenus.

5- Ravitaillement et sécurité sur le parcours et à l'arrivée.

6- Le parcours emprunte des routes goudronnées et sentiers de la commune. Il traverse le Safari Parc de Peaugres sur sa partie piétonne.

7- Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement de ce classement, **tous les concurrents devront apporter leurs épingles (4).** Les concurrents n'ayant pas leur dossard à l'arrivée ne seront pas classés.

8- Les 500 premiers inscrits du 11 Km recevront un souvenir commémoratif de l'épreuve

9- Une assistance médicale est prévue à l'arrivée (médecin et organisme agréé)

10- Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls ; le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard du Comité d'Organisation pour quelques raisons que ce soit. **Les moins de 18 ans devront fournir obligatoirement une autorisation parentale (à remplir à l'inscription) en plus de la licence ou du certificat médical version papier.**

11- Responsabilité Civile : l'organisation est couverte par une police souscrite auprès d'une compagnie d'assurance et dégage toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel - individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

12- Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

13- Remise officielle des récompenses à 16 heures 30 (enfants) et 17 heures (adultes).
Des lots seront tirés au sort.

14- La course adultes de 11 Km comptera pour le classement du Challenge du Bassin Annonéen Trophée Eugène Vacher.
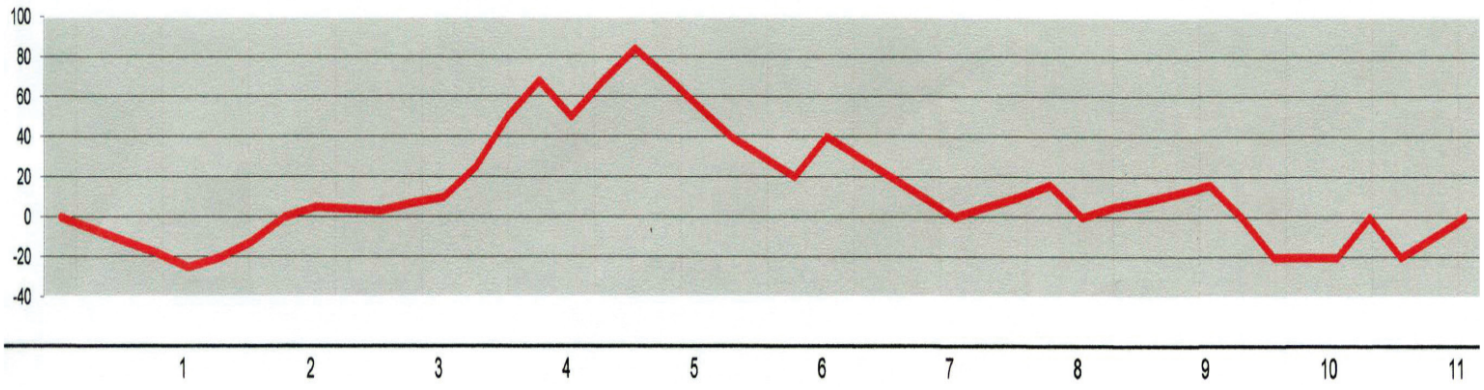
PROFIL DU 11 Km